



FÉDÉRATION SAINT-HUBERT DES CHASSEURS DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG A.S.B.L.

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Organisation pour la Protection de la Nature agréée par arrêté ministériel du 3 octobre 2005

Bureau : 15, rue de l'Ecole L- 9167 MERTZIG

Tél. 26 880 988 ou 621 294 453 Fax : 26 880 989

E-mail: info@fshcl.lu – Internet: www.juegd.lu ou www.fshcl.lu



Mertzig, le 24 janvier 2020

Ministre de l'Agriculture, de la
Viticulture et du Développement rural
Monsieur Romain SCHNEIDER

1, rue de la Congrégation
L-1352 LUXEMBOURG

Monsieur le Ministre,

La P.P.A. représente plus que jamais un problème sanitaire majeur à l'échelle mondiale. Nos pays voisins actuellement restent vigilants. On y intensifie les mesures pour réduire les populations des sangliers. En Allemagne une prime d'abattage de 100 euros pour tout sanglier tué est proposée. La Belgique exige des efforts très importants pour tous les chasseurs de la région ardennaise.

Au Luxembourg, les populations de sangliers restent actuellement très élevées.

Après une consultation de nos membres, la FSHCL vous prie, Monsieur le Ministre, d'envisager les mesures d'urgence suivantes :

1. La prolongation de la chasse au chien courant jusqu'au 29.02.2020.
2. La prolongation de l'octroi des primes pour sangliers abattus d'un poids inférieur à 30 kg jusqu'au 29.02.2020.
3. L'annulation temporaire de l'interdiction de chasser en forêt du 1.03 au 15.04 pour tout le pays.

En effet, cette interdiction est considérée par tous les concernés de la P.P.A. comme étant hautement irresponsable.

J'attends du courrier de votre part et je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de ma plus haute considération.

Pour la FSHCL

Georges JACOBS
Président

CC :

- Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
- Monsieur le Directeur de l'Administration de la Nature et des Forêts